

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	71
----	----	----

PRESENTS	60
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	21

Vote Pour :	71
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

04 DECEMBRE 2023

Date d’Affichage

04 DECEMBRE 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jacques BROS à Christian LONQUEU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA à Pierre TRANIER.

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Marie GRANDEL, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Montserrat REILLES, Christian SERIN, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°270_2023

ACTES : 7.5.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 15- Complément de subvention à destination de trois associations en Convention Pluriannuelle d’Objectifs

Exposé des motifs

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'agglomération gère en direct ou sous forme de délégation auprès d'associations en Convention Pluriannuelles d'objectifs (CPO) des structures de type services d'accueils de loisirs.

Dans le cadre de ces Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO 2022-2024), il a été mis en place des comités de suivi pour accompagner les associations.

Lors de ces comités de suivi, deux associations ont fait remonter des problématiques de gestion financière en 2023 : inflation, évolution des effectifs d'enfants accueillis, licenciement imprévu, évolution des charges de personnel. Une 3^{ème} association a fait remonter la prise en compte du réajustement 2023 à la suite des 2 années de régularisation du bonus CAF, mais sans l'application de la hausse des 5%.

Afin que ces associations engagées puissent clôturer leur budget 2023 dans de meilleures conditions, il est proposé de les soutenir sur une partie des financements sollicités, pour un montant global de 54 125 €.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment,

Vu le budget primitif 2023 Scolaire Périscolaire CLSH et Restauration scolaire voté en date du 10 avril 2023,

Considérant l'avis de la Commission Politique éducative et de la ville du 27 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **procède** aux virements suivants :

CPO 2022-2024	Subv votée 2023	Proposition Subv exceptionnelle 2023
Les Francas Gaillac	112.536,00	20.000
La Clé des champs	82.500,00	4.125
L'Amicale laïque	1 115 309,00	30.000
Total	1.310.345,00	54.125,00

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 05 JAN. 2024

- publication - mise en ligne
Le 05 JAN. 2024

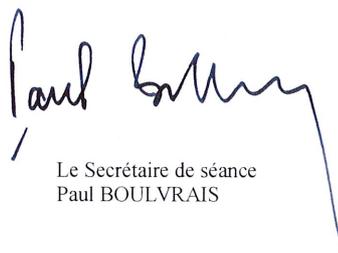
et/ou notification
Le

Le Président
Paul SALVADOR



Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS




Le Président,
Paul SALVADOR



Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.